



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement du tourisme durable

Question écrite n° 33454

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur le développement du tourisme durable. Le secteur a été durement touché par la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. Ce serait un leurre de penser que tout redeviendra comme avant. Il est donc nécessaire de saisir l'opportunité qui est donnée pour développer un tourisme durable, rendre le secteur plus résilient et s'adapter aux changements de mode de consommation. Pour cela, il convient de s'appuyer sur les travaux des différents comités interministériels du tourisme qui dessinent cette stratégie depuis 2017. Néanmoins, Mme la députée se questionne sur les moyens mis au service de cette ambition. Les crédits alloués à Atout France sont en forte baisse. Or, si l'on confie à l'organisme la mise en valeur du patrimoine naturel et l'organisation d'un tourisme durable, cette baisse sera probablement préjudiciable. À l'heure où les destinations traditionnelles, orientées vers le tourisme de masse ou le tourisme de luxe, sont en grande difficulté, au premier rang desquelles Paris, Mme la députée aimerait savoir comment Atout France pourrait assumer ces deux missions de soutien et de développement. Par ailleurs, Mme la députée s'inquiète de savoir si l'État se donne réellement les moyens de réaliser cette transition vers un tourisme plus territorialisé ou s'il se contente simplement de prévoir l'évolution du secteur sans se positionner, sans accompagner les acteurs au risque que de voir toujours les mêmes localités bénéficier de ce budget. Elle souhaite connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte la plus grande attention à ce que l'opérateur Atout France puisse obtenir les moyens nécessaires à ses missions de promotion de la Destination France et de contribution à un tourisme durable, missions qui figurent notamment dans le contrat d'objectifs et de performance régissant les activités de l'opérateur d'ici à 2023. Ainsi, les campagnes de communication européenne et domestique pour la saison estivale 2021 valorisent les offres innovantes en matière de tourisme durable, de tourisme où l'on prend le temps de profiter de son séjour dit slow tourisme, de découverte des espaces naturels, de culture et patrimoine ainsi que d'art de vivre. Au-delà de la promotion, Atout France a financé au cours du printemps et avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, une consultation citoyenne en ligne dédiée au tourisme responsable auprès des Français et du public international. Cette démarche a été menée du 10 mai au 20 juin 2021 en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. Elle a fait l'objet d'une mobilisation particulièrement importante puisque 50 000 professionnels ont participé, formulant 1 830 propositions. Les résultats de cette consultation ont vocation à accompagner utilement les professionnels dans leurs démarches entreprises en matière de développement durable et constituent une base solide de contributions au plan de reconquête du tourisme. Au-delà des missions confiées à l'opérateur, l'État poursuit une stratégie de développement et de promotion de l'offre partout dans les territoires notamment dans une ambition de tourisme durable. Le développement durable des activités touristiques françaises est une priorité tout autant qu'une réponse à la crise actuelle ainsi qu'à la transformation nécessaire du secteur et notamment pour la relance du secteur. La France poursuit des objectifs nationaux et internationaux de développement durable ambitieux. Le

Gouvernement met à disposition de nombreux outils transversaux pour atteindre ces objectifs qui bénéficient indirectement au secteur. Le plan de reconquête, dont la présentation sera faite à l'automne, intégrera ces objectifs de développement durable et proposera des mesures d'action concrètes, comme par exemple la protection de la biodiversité, la mobilité douce ou encore la répartition des flux. Plus directement, le Gouvernement a souhaité intégrer un volet Tourisme durable dans le plan de relance. Un fonds dédié doté de 50 millions d'euros, piloté par l'Agence de la transition écologique, a ainsi été mis en place et est désormais disponible pour les acteurs de la filière afin de les accompagner dans la réalisation de projets innovants ruraux et à fort ancrage territorial tourisme durable. Le Gouvernement accompagne également spécifiquement les territoires dans le développement durable de leurs activités. C'est le cas de la montagne, très impactée par le changement climatique, et qui fait face à des problématiques bien identifiées. Le plan « Avenir Montagnes » pour un tourisme plus durable, plus diversifié et plus compétitif a été présenté le 27 mai 2021 par le Premier ministre. Il mobilise plus de 650 millions d'euros de crédits publics générant près de 1,8 milliard d'euros d'investissement dans les massifs. Un volet Investissement vise à l'émergence de projets touristiques diversifiés et durables. Un volet Accompagnement vient compléter ce dispositif avec des moyens spécifiques pour accompagner en ingénierie les territoires au travers notamment d'un programme piloté par l'Agence Nationale de la cohésion des territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33454

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7434

Réponse publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 7039